



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SÉLECTION DE CABINET)**

**PAYS : OUGANDA**

**NOM DU PROJET : ASSOCIATION POUR LE RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE  
AGRICOLE EN AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE (ASARECA)**

**TITRE DE LA MISSION : SERVICES DE CONSULTANT POUR LE RECRUTEMENT D'UN  
DIRECTEUR EXECUTIF**

**REFERENCE NO. ASAR/CONS/2024/00002**

L'ASARECA a mobilisé des ressources financières provenant de sources internes et externes et a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour fournir des services de recrutement à l'Organisation.

L'objectif principal de cette consultation est de fournir des services de recrutement afin de pourvoir le poste de Directeur Exécutif de l'ASARECA.

L'ASARECA lance un appel à manifestation d'intérêt (MDI) auprès de cabinets de consultants légalement constitués (et non pas de consultants individuels) (« consultants ») pour fournir des services de recrutement pour le poste de Directeur Exécutif. Plus de détails sur ces services de conseil sont fournis dans les termes de référence préliminaires (TDRP) disponibles sur le site web de l'ASARECA : [www.asareca.org](http://www.asareca.org)

Le consultant ne doit pas avoir de conflit d'intérêt réel, potentiel ou raisonnablement perçu. Un consultant ayant un conflit d'intérêt réel, potentiel ou raisonnablement perçu sera disqualifié, sauf approbation explicite contraire du Fonds

Le processus de sélection sera mené en utilisant la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût (QCBS) telle que décrite dans le manuel d'opérations de l'ASARECA et le manuel de passation de marchés du FIDA qui peuvent être consultés sur le site web du FIDA à l'adresse suivante : [www.ifad.org/project-procurement](http://www.ifad.org/project-procurement) . Le client évaluera les manifestations d'intérêt sur la base des éléments suivants : (1) l'expérience des consultants dans des missions similaires au cours des dix dernières années ; (2) la disponibilité des compétences appropriées parmi les consultants proposés ; (3) l'expérience de travail en Afrique subsaharienne ou dans des pays présentant des conditions similaires. Le(s) consultant(s) présélectionné(s) recevra(ont) les termes de référence détaillés et sera(ont) invité(s) à soumettre une offre technique et financière détaillée. L'évaluation comprendra un examen et une vérification des qualifications et des performances passées, y compris une vérification des références, avant l'attribution du contrat.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres entreprises pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement d'entreprises et/ou d'une sous-

consultation. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'il est sélectionné.

Toute demande de clarification sur ce MDI, y compris le TDRP, doit être envoyée par e-mail à l'adresse ci-dessous au plus tard à 17:00 heures EAT du 20 novembre 2024. Le client fournira des réponses à toutes les demandes de clarification au plus tard le 22 novembre 2024 à 17h00 (Heure de l'Afrique de l'Estr)

Veillez soumettre votre manifestation d'intérêt à l'adresse ci-dessous au plus tard le 29 novembre 2024 à 11h00.

Le Président du Conseil d'administration de l'ASARECA

Attn : Procurement Consultant (Consultant en approvisionnement)

Plot 5 Mpigi Road

Entebbe - Ouganda

Procurement@asareca.org